



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#7
(au 30 septembre 2019)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

LE FUTUR DE LA FINANCE

Les services financiers sont en voie « d'amazonisation »



Nicolas Mackel, CEO de Luxembourg for Finance, exhorte les acteurs du monde financier à se secouer. (Photo: LaLa La Photo/Keven Erickson/Krystyna Dul/Archives)

Luxembourg for Finance a commandé une étude à PwC Luxembourg¹ pour tenter de définir le paysage de la finance européenne à l'horizon 2023. Réponse : les plates-formes intégrées auront pris le pouvoir et la finance durable sera incontournable.

C'est un rapport qui sonne comme un avertissement : « Dans les cinq prochaines années, on assistera à l'amazonisation des services financiers européens, c'est-à-dire le transfert du pouvoir vers le consommateur via des phénomènes de plate-forme. »

Ce rapport, c'est Luxembourg for Finance (LFF) qui l'a commandé à PwC Luxembourg pour cerner le paysage de la finance européenne à cinq ans.

Le document, dont les résultats ont été communiqués en primeur à Paperjam, pointe trois grandes tendances dominantes pour les acteurs de la finance en Europe pour les cinq prochaines années : l'amazonisation, l'intégration et le développement de la finance durable et la multipolarisation des centres financiers européens.

« Nous voyons ce rapport comme un constat et un appel à la fois vers les acteurs du secteur financier et les autorités », commente Nicolas Mackel, CEO de LFF. « Si l'Europe veut jouer un rôle de premier plan à l'avenir, les autorités vont devoir agir dans ce sens. »

1. Amazonisation de la finance

Le rapport observe que les nouvelles plates-formes en ligne deviendront l'interface client dominante pour le secteur des services financiers en Europe. Comme sur la plate-forme géante

¹ https://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/key/EvfzJLJRhdIF7f

de vente en ligne, les clients pourront bientôt s'informer, comparer et choisir les produits financiers qui correspondent le mieux à leurs besoins sur de véritables places de marchés qui rassembleront le plus grand nombre de produits possibles.

« Cette évolution est liée à l'apparition de néobanques, de nouvelles formes de fournitures de services, mais aussi de réglementations européennes qui poussent à plus de transparence », observe Nicolas Mackel.

L'étude note dès lors que les banques européennes devront rapidement évoluer vers des fournisseurs de solutions complètes et des guichets uniques répondant aux besoins financiers spécifiques de leurs clients. Ils devront aussi accepter de proposer des produits de leurs concurrents à côté des leurs pour capter le client.

2. Développement de la finance durable

La tendance verte est montée en puissance à l'agenda des décideurs du secteur financier européen depuis la conférence de Paris sur le climat, fin 2015. L'étude y voit un enjeu avant tout pour les acteurs de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine, qui devront tenir compte des nouvelles exigences de leurs clients, notamment les jeunes générations, pour des investissements correspondant aux critères ESG (environnement, social et gouvernance).

« C'est un message qui vise à nouveau l'ensemble des acteurs européens et pas seulement le Luxembourg », poursuit le CEO de LFF. « On voit que ces préoccupations, qui doivent assurer notre avenir, sont de plus en plus prises en compte dans le raisonnement. Mais cela ne s'est pas encore suffisamment traduit en actions. Il faut accélérer. »

3. Multipolarisation des centres financiers européens

Une fois le Brexit entériné, la Place de Londres perdra de son importance. Elle restera évidemment une grande place financière, mais plus « la » Place mondiale autour de laquelle tournent d'autres Places régionales ou nationales européennes. « Des Places comme Paris, Francfort, Milan, Luxembourg ou Amsterdam vont prendre de plus en plus d'importance pour créer un paysage multipolaire de la finance », explique Nicolas Mackel.



Wort.lu

² Voici la présentation : https://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/key/EvfzJLJRhdIF7f

Publié le 11 septembre 2019 par Sophie Wiessler

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-parquet-europeen-reduit-deja-ses-effectifs-5d78c37fda2cc1784e34b53a?>

Le Parquet européen réduit déjà ses effectifs

Plus de 200 postes devaient voir le jour au sein de cet organe judiciaire au Kirchberg en 2020. Des prévisions revues finalement à la baisse face au coût de la vie au Luxembourg.

Avec Heledd Pritchard - Le nouvel organe judiciaire, qui doit voir le jour au Kirchberg³ d'ici novembre 2020, a déjà fortement réduit son personnel, avant même son ouverture l'an prochain, selon des informations de nos confrères du *Luxembourg Times*⁴.

Le Parquet européen devait initialement avoir 118 emplois à plein temps, sans compter les 90 postes transférés de l'Office européen antifraude (OLAF) à Bruxelles, selon un accord conclu en 2015. 208 postes au total qui, vraisemblablement, ne verront finalement pas tous le jour.

Selon un fonctionnaire du Parquet, souhaitant préserver son anonymat, la nouvelle institution recrute actuellement 117 personnes au total, et les 90 postes supplémentaires initialement prévus ne feraient plus partie du tableau.

Chevauchement des compétences

« Le Parlement européen a décidé de donner moins que prévu », a-t-il déclaré. « Dans l'accord final, seuls 117 postes ont été décidés. Et ce chiffre implique un transfert d'une partie de l'OLAF ».

Il faut dire que les missions de l'OLAF sont très similaires à celles données au Parquet européen⁵. En effet, chacune de ces institutions enquête sur les fraudes portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne. Si les missions de l'OLAF sont limitées aux enquêtes administratives, le Parquet européen pourra lui, sévir au niveau national, en toute indépendance.

Est-ce la raison de cette réduction soudaine du personnel à venir ? Une chose est sûre, le Parlement européen et le Conseil ont tendance à « peser les questions politiques et budgétaires » lors de l'approbation d'accord comme celui-ci.

Salaires égaux

Un autre point qui vient noircir le tableau. Miguel Vicente-Nunez, président de l'Union syndicale Luxembourg - un syndicat du personnel des institutions européennes au Luxembourg - a ainsi déclaré au *Luxembourg Times* qu'il serait difficile de convaincre le personnel de l'OLAF de passer de Bruxelles à Luxembourg.

Un problème qui, selon lui, découle d'une bataille en cours entre l'Union et les institutions de l'UE, au sujet des salaires pratiqués au Grand-Duché. Or, le personnel travaillant dans la plupart des institutions gagne le même montant, qu'il soit basé à Luxembourg ou à Bruxelles.

Luxembourg trop cher

« Mais le coût de la vie au Luxembourg est plus élevé, principalement en raison des prix exorbitants de l'immobilier, ce qui rend le Grand-Duché moins attractif que la capitale belge », a souligné Miguel Vicente-Nunez.

³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-parquet-europeen-prendra-place-dans-la-tour-b-5cd575c3da2cc1784e343d44>

⁴ <https://luxtimes.lu/luxembourg/38415-european-public-prosecutor-slashes-original-headcount>

⁵ https://www.wort.lu/fr/international/lutte-anti-fraude-le-parquet-europeen-aura-son-siege-au-luxembourg-59392d5aa5e74263e13c187d?utm_campaign=magnet&utm_source=article_page&utm_medium=related_articles



Le futur siège du Parquet européen, au Kirchberg.

Photo: MAEE

« Le Parquet aura besoin de personnes ayant une expérience judiciaire et je ne pense pas que les gens voudront quitter Bruxelles pour s'installer à Luxembourg », a-t-il déclaré. « Il est difficile d'attirer des employés au Luxembourg et il est difficile de les retenir ».

Hausse demandée

Une réalité confirmée par un fonctionnaire du Parquet, qui parle d'un « problème général pour de nombreuses personnes d'autres pays de l'UE et en particulier Bruxelles », lié aux salaires et au coût de la vie au Luxembourg.

Le Parquet européen doit recruter son personnel progressivement au cours des cinq prochaines années et doit embaucher une trentaine de personnes d'ici la fin de l'année 2019, pour des postes administratifs type RH, budget ou encore informatique.

En attendant, face aux difficultés, l'Union syndicale Luxembourg a demandé à rencontrer le Premier ministre, Xavier Bettel afin d'obtenir son soutien pour une hausse des salaires des fonctionnaires du futur Parquet européen.

Le bourgmestre de Differdange poussé à la démission

Les élus d'opposition au conseil communal (Déi Lénk et DP) demandent le départ de Roberto Traversini (Déi Gréng). Le LSAP critique également l' élu qui aurait entrepris des travaux sans autorisation sur un bien immobilier situé sur une zone naturelle.

(PJ avec Luc Ewen) - Roberto Traversini (Déi Gréng) a-t-il mené des travaux sans autorisation dans une maison dont il a hérité ? C'est ce que lui reprochent des représentants DP et Déi Lénk, deux des quatre partis d'opposition représentés au sein du conseil communal de Differdange. Aussi demandent-ils au bourgmestre de ne plus occuper cette fonction. De leur côté, les socialistes du LSAP somment l' élu de s'expliquer.

Mercredi, au cours d'une conférence de presse, les adversaires du bourgmestre ont détaillé leurs critiques. Le problème porte sur une maison qui, selon les dispositions du nouveau plan général de développement, est située dans une zone verte. Le député écologiste en a hérité et a entrepris plusieurs chantiers de rénovation. Mais surtout il aurait transformé un petit hangar attenant, situé dans une zone protégée Natura 2000, en « une sorte de chalet ».

Questions en cascade

Le hic vient du fait de l'absence d'autorisations pour mener à bien ces travaux. Il y a certes bien eu une demande rétroactive en date du 9 juillet 2019, validée par le ministre responsable le 19 août dernier, mais elle intervient alors qu'« une grande partie du travail avait déjà été réalisée ».

Dans ce contexte, les opposants à Roberto Traversini l'interpellent sur divers points. Pourquoi le bourgmestre a pu obtenir une autorisation alors même qu'il avait agi en dehors de la loi ? L'opération a-t-elle nécessité de fouiller le sol autour du hangar et d'abattre des arbres ? Enfin, des mesures sont-elles prévues pour compenser l'abattage d'arbres intervenu



LSAP, Déi Lénk et DP ont tenu conférence de presse commune, ce mercredi, pour demander des éclaircissements au bourgmestre de Differdange.

Photo: Luc Ewen

Déi Lénk, DP et LSAP se réfèrent à la loi du 18 juillet 2018 sur la conservation de la nature. Celle-ci stipule que toute action illicite sur une zone protégée doit être punie. En l'occurrence, l'habitation pointée du doigt se situe sur la réserve naturelle de Prënzebiërg.

Pour François Meisch (DP), les faits sont « limpides ». De son côté, le conseiller communal Gary Diderich (Déi Lénk) va plus loin encore. Disposant de photos montrant des salariés du CIGL travailler autour de la maison de Roberto Traversini, il suggère un possible détournement de biens publics, du Centre d'initiative et de gestion local (CIGL) dont justement le bourgmestre est aussi le président.

Et les allégations portent aussi sur des raccordements de la bâtisse qui auraient été réalisés par des agents de la commune.

Des actes à sanctionner

Gary Diderich et François Meisch se rejoignent sur un point : le bourgmestre doit démissionner au plus vite. Erny Muller (LSAP) se veut plus tempéré, mais insiste pour que celui qui occupe le poste de bourgmestre depuis, fasse toute la transparence sur les faits reprochés.

A noter qu'Aly Ruckert (KPL), représentant le quatrième parti d'opposition au conseil communal differdangeois, ne s'est pas joint à la conférence de presse de mercredi. Sans dédouaner Roberto Traversini, il souhaite que dans cette affaire soient sanctionnés les actes éventuellement délictueux, sans toutefois appeler à une démission.

Traversini s'expliquera

Roberto Traversini a, lui, promis de s'expliquer publiquement mercredi 18 septembre. Auparavant, il aura certainement donné sa version des actes au conseil local, dont la réunion est prévue quelques heures auparavant.

Le bourgmestre est actuellement à l'étranger.

Le «procès SREL» à l'affiche de l'année judiciaire

Les salles d'audience, qui ont sonné le creux pendant deux mois, vont s'animer. Ce lundi marque en effet le coup d'envoi d'une rentrée judiciaire qui s'annonce palpitante avec notamment les audiences pour écoute illégale des services secrets.

(DH avec SH) - Écoutes illégales dans le monde des services secrets, meurtres à Leudelange, bagarre entre policiers, escroquerie au sein de la franc-maçonnerie : la rentrée judiciaire promet d'être animée.

Le Parquet de Luxembourg a fixé les douze dates prévues des audiences du « procès du SREL »⁶, jusqu'au vendredi 6 décembre. Prévu en 2017, ce procès avait dû être reporté en l'absence de Jean-Claude Juncker. L'ancien Premier ministre et futur ex-président de la Commission européenne à la fin de l'année assurait la tutelle du SREL. Il sera entendu en tant que témoin.

Pour rappel, l'affaire concerne l'ancien directeur des services secrets luxembourgeois, Marco Mille, et deux de ses anciens collaborateurs, André Kemmer et Frank Schneider. Tous sont soupçonnés d'avoir violé les lois sur la protection des données par une mesure d'interception illégale et d'avoir violé les droits personnels d'un ancien informateur du renseignement et homme d'affaires.



La police n'avait pas tardé à mettre la main sur deux suspects après les meurtres de Leudelange et du Freiheitsbaum.

Photo: Steve Remesch

⁶ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-proces-srel-aura-finalement-lieu-en-novembre-5e8f870eda2cc1784e34006a>

Deux meurtres en quatre jours

Les affaires de meurtres de Leudelage et du Freiheitsbaam⁷, elles, n'ont pas de connotation politique mais seront aussi particulièrement suivies. Les faits remontent à novembre 2016. Le corps sans vie d'une prostituée roumaine de 22 ans avait été retrouvé, à Strassen, quatre jours après la découverte du cadavre d'un Nigérian de 36 ans bien connu dans le quartier de la gare.

Une enquête de la police judiciaire et un appel à témoins avaient permis de procéder à l'arrestation d'un homme à la suite de la découverte de traces de sang dans son véhicule. Auditionné, l'individu arrêté avait « chargé » une autre personne. Celle-ci avait alors été placée en détention dès le lendemain. Les auteurs présumés de ces deux meurtres seront jugés au début du mois d'octobre.

Fraude, dispute et insultes

Toujours durant ce mois d'octobre 2019, trois francs-maçons appartenant à la Grande Loge de Luxembourg seront jugés pour escroquerie. Mais aucun détail n'a filtré sur cette affaire.

Auparavant, les juges seront occupés à dénouer les circonstances d'une rixe qui avait opposé deux policiers qui n'étaient pas en service. Au cours de cette bagarre, un agent avait été sérieusement blessé au visage. Les faits s'étaient déroulés dans une discothèque de la Ville, en novembre 2016.

Autre ambiance avec Tun Tonnar qui avait été acquitté dans l'affaire de sa chanson « FCK LXB ». Dans ce titre, sorti en 2018, le chanteur s'en prenait à l'ADR et à déi Konservativ. Fred Keup (ADR), Joé Thein (déi Konservativ) ainsi qu'une troisième personne, Dan Schmitz, avaient porté plainte.

La représentante du parquet avait alors requis une amende de 1.500 euros contre le fils de Serge Tonnar pour avoir tenté de nuire à l'image des personnes visées. Les juges en avaient décidé autrement et acquitté le rappeur au nom de la liberté artistique. La procédure de recours est prévue pour le 29 novembre.

Certaines affaires demandent des compléments d'enquête. C'est notamment le cas du double meurtre présumé de Bereldange⁸. Un policier de 26 ans est soupçonné d'avoir tué sa sœur et le compagnon de cette dernière. Une autopsie avait confirmé les soupçons du médecin urgentiste et démontré la présence de poison dans la soupe servie au dîner. Le fonctionnaire aurait aussi tué sa mère de la même façon quelques années auparavant.

Concernant l'affaire Bommeleeër⁹, le ministère public a annoncé au mois de juillet que les enquêtes ouvertes à l'issue du premier procès étaient à ce jour terminées. Le juge d'instruction a formellement mis neuf personnes en accusation. Toutefois, aucune information n'a filtré quant à la tenue du procès.

⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/leudelage-et-du-freiheitsbaam-meurtres-dans-la-foret-deux-personnes-ont-ete-arretees-583157075061e01abe83c619>

⁸ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/meurtre-du-couple-de-bereldange-pourquoi-tuer-avec-du-poison-est-un-crime-tres-rare-5809ea3a5061e01abe83ab72>

⁹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/neuf-inculpes-dans-l-affaire-bommeleeer-5d3828eada2cc1784e348789>

Le locatif social se bâtira sur une nouvelle loi

L'État soutient les promoteurs dans la construction de logements sociaux. Toutefois, la loi est discriminatoire à l'égard des bâtisseurs publics. Pour la ministre Sam Tanson (Déi Gréng), il est temps de réformer le système.

(pj avec Michèle GANTENBEIN)

Afin de créer suffisamment de logements sociaux locatifs, l'État a besoin de s'appuyer sur les promoteurs publics comme privés. Aujourd'hui, la loi de 1979 n'est plus adaptée à l'époque et désavantage même les promoteurs publics par rapport aux promoteurs privés. La ministre du Logement, Sam Tanson (Déi Gréng), l'a reconnu lundi lors de la réunion de la commission logement à la Chambre.

Ainsi, les promoteurs publics reçoivent moins d'aides de l'État et se voient dicter des barèmes de location plus stricts. Quand le Fonds du Logement ou la SNHBM¹⁰ doivent appliquer des tarifs de location de quatre à cinq euros/m², les bâtisseurs privés peuvent facturer jusqu'à 10€/m². D'ici deux ans, la ministre du Logement entend disposer d'une nouvelle loi.

L'idée n'attire pas l'adhésion des promoteurs privés. Ces derniers souhaitant que ce marché locatif subventionné vaille toujours la peine d'investir.

De son côté, Sam Tanson tient à s'assurer que tout habitat financé par l'État reste disponible sur le parc immobilier social le plus longtemps possible. Une mesure nécessaire à l'heure où les tarifs de l'immobilier¹¹ flambent plus vite que le coût de la vie, et où la question du logement devient un facteur d'inégalité sociale¹².

Terme plus court, aide plus faible

Voilà pourquoi, en juin dernier, la ministre avait parlé de doubler la durée des conventions¹³, de 20 à 40 ans. Toutefois, comme elle l'indiquait dans une interview au *Luxemburger Wort*, cette mesure n'est pas gravée dans le marbre.

Aujourd'hui, Sam Tanson est prête à imaginer un terme plus court, si tel est le souhait des promoteurs. Par contre, en retour, il y aura moins de subsides de l'État pour les encourager à bâtir ce type de logement.

Assurer un profit minimal

D'autre part, un terme dépassant les 40 ans de mise en location à loyer modéré peut aussi être envisagé. Dans ce cas, le loyer demandé pourrait être légèrement plus élevé.

Les moyens d'ajustement évoqués sont donc de plusieurs nature : prix de location, montant de la subvention, la durée de l'engagement social et frais.

La question du profit reste centrale dans le débat en cours. Selon la ministre, la loi actuelle exige que les profits soient réinvestis dans le logement social. Mais il semble clair qu'aucun investisseur privé ne sera prêt à investir dans le logement social sans un profit minimal. Aussi, les promoteurs doivent se voir accorder un bénéfice maximum de deux à trois pour cent, qui ne devrait pas être réinvesti.

Des éclaircissements demandés

Comment les bénéfices seront calculés, quels coûts seront pris en compte et quelles seront les conditions fiscales? La ministre veut encore clarifier ces points dans ses discussions avec les acteurs privés.

Lors de la réunion de la commission Logement, l'eurodéputé Marc Lies (CSV) a donc demandé que des éclaircissements soient apportés dès que possible. Pour l'instant, cependant, tout est encore très flou et imprécis.

Roy Reding (ADR) n'avait, lui, que des éloges à faire au gouvernement. «Nous avons toujours exigé que les promoteurs immobiliers privés soient davantage impliqués dans la construction de logements sociaux».

¹⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/des-idees-pour-construire-plus-de-logements-5d2c943ada2cc1784e347ece>

¹¹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-prix-de-l-immobilier-continuent-de-flamber-5d3ec4ffda2cc1784e348c45>

¹² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-prix-de-l-immobilier-accentuent-les-inegalites-5d65299fda2cc1784e34a798>

¹³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/nouvelles-regles-pour-soutenir-le-logement-social-5d4aa355da2cc1784e3494ba>

CASIER BIS

Bausch se donne trois mois pour revenir dans les clous



François Bausch estime que sa position est confortée par l'avis de la CNPD et promet un projet de loi avant Noël. (Photo: Paperjam/Archives)

Le ministre de la Sécurité intérieure a réagi ce mercredi après-midi aux conclusions de la Commission nationale pour la protection des données concernant les banques de données utilisées par la police.

Chargée avant l'été d'examiner les banques de données¹⁴ utilisées par la police grand-ducale, la CNPD a rendu ce mercredi matin un avis de 34 pages¹⁵ exposant ses observations et recommandations¹⁶. Peu après, François Bausch réagissait par un communiqué dans lequel il « remercie » l'autorité indépendante « pour son travail rapide et détaillé ainsi que pour les recommandations formulées ». « Beaucoup d'entre elles rejoignent et complètent les analyses et constats du ministre et de ses collaborateurs au cours des derniers mois », assure le ministre, embourbé dans une affaire toujours aussi vivace après la pause estivale.

La CNPD a identifié quatre écueils à la protection des données : manque de documentation pour le fichier central, nombre élevé d'accès aux banques de données, manque d'une journalisation conforme et ambiguïté du délai de conservation.

Un projet de loi avant Noël

Le ministre de la Sécurité intérieure souligne que « la licéité du traitement n'est pas remise en cause » par la CNPD puisque la loi du 1^{er} août 2018 constitue un cadre légal approprié. « La CNPD constate cependant, et le ministre partage entièrement cette vue, qu'il n'existe que cinq pays en Europe (ainsi que deux pays qui n'ont pas encore transposé la législation sur la protection des données) qui n'ont, à ce jour, pas créé un cadre législatif spécifique ou mis en place des mesures d'exécution dédiées pour les traitements de données à caractère personnel effectués par la police », relève M. Bausch.

Le ministère planche déjà sur un texte pour revenir dans les clous. Il se donne « jusqu'aux vacances de Noël » pour présenter « un projet de loi qui prendra en compte les recommandations de la CNPD », parallèlement au projet de loi-cadre relative à la vidéosurveillance, qui doit être présenté début octobre au gouvernement et à la Chambre des députés. Il compte également sur l'avis de l'Inspection générale de la police fin octobre pour étoffer le futur projet de loi. Reste à voir si ces éléments sont de nature à apaiser une opposition déterminée sur ce sujet.

¹⁴ <https://paperjam.lu/article/casier-judiciaire-bis-eclairci>

¹⁵ <https://cnpd.public.lu/fr/actualites/national/2019/09/avis-fichier-police.html>

¹⁶ <https://paperjam.lu/article/cnpd-va-aider-police-a-etre-co>

Roberto Traversini poussé à la démission



Saisi par l'émotion, Roberto Traversini a éprouvé des difficultés à achever sa courte allocution. (Photo: Paperjam)

Le bourgmestre de Differdange a annoncé vendredi matin sa décision de démissionner de son mandat à compter de lundi prochain.

« Je me retire de mon mandat de bourgmestre à partir de lundi », a lancé Roberto Traversini devant la presse conviée au Aalt Stadthaus de Differdange. « C'est une décision que j'ai prise hier avec ma famille et mes enfants et que j'ai annoncée à l'échevin. »

Visiblement très ému, le bourgmestre confie que cette décision « n'est pas facile », revenant sur ses 14 années à la tête d'une commune pour laquelle il s'est « engagé avec passion ». « Nous avons réalisé beaucoup de choses depuis 14 ans. »

Toutefois l'édile ne voyait pas d'autre solution. « Je constate que les citoyens sont de plus en plus exigeants lorsqu'ils accordent leur confiance à l'égard de leurs représentants et en tant qu'homme politique je me dois de montrer l'exemple. »

« Je présente mes excuses aux citoyennes et aux citoyens. »

Roberto Traversini, bourgmestre, Differdange

Revenant sur la polémique des dernières semaines, il confirme que « [s]on retrait politique est la conséquence de reproches qui m'ont été faits ces derniers jours dans l'exercice de mon mandat. Je présente mes excuses aux citoyennes et aux citoyens. »

La voix tremblante, M. Traversini a tenu à rendre hommage à l'administration communale et à souligner « le travail extraordinaire » de son équipe. « Differdange est un melting pot d'idées, de cultures, une ville où il fait bon vivre ensemble », assure-t-il, louant les réalisations de la coalition Déi Gréng-LSAP depuis 2017. « Je lui souhaite beaucoup de succès. »

M. Traversini, qui espérait encore sauver son mandat mercredi en recevant la presse sur la propriété au cœur du scandale, a donc jeté l'éponge, avant tout pour sa famille qui a beaucoup souffert ces dernières semaines.

Le bourgmestre de Differdange a été mis en difficulté par les révélations concernant une maison de sa commune qui lui a été léguée par un couple qu'il connaissait de longue date et dont il avait la tutelle. Une maison disposant d'un cabanon de jardin dans lequel le bourgmestre a entrepris des travaux d'assainissement sans avoir demandé d'autorisation auprès de l'Administration de la nature et des forêts, alors que ledit cabanon se situe sur une zone protégée Natura 2000. L'autorisation lui a été délivrée a posteriori.

Le Parquet doit se prononcer

L'opposition a également démontré, photos à l'appui, que le bourgmestre a fait appel au CIGL Differdange, qu'il préside, afin de réaliser ces travaux. Ce qui pourrait caractériser un abus de biens sociaux. Il a également demandé à un stagiaire de la commune, dessinateur technique, de dresser les plans de la maison en question, mais aussi de ceux de la maison de sa compagne. Interrogé à ce propos par 100,7 jeudi, il avait affirmé que la commune souhaitait acquérir cette maison, d'où le besoin de plans. Si ce n'était pas le cas, cela constituerait un abus de pouvoir.

Le DP, conduit à Differdange par le conseiller communal François Meisch, avait déposé mardi soir les documents dont il disposait auprès du Parquet de Luxembourg. Ce dernier doit déterminer s'il engage ou non des poursuites pénales. Le LSAP, le DP et déi Lénk ont également rédigé des plaintes séparées auprès de l'Administration de la nature et des forêts.

UM DAG VUN DEMISSIOUN

Justiz-Enquête géint Nach-Buergermeeschter Traversini an d'Weeër geleet



© RTL-Grafik

Um Freideg ware Perquisitiounen op der Déifferdenger Gemeng an an de Büroo vum lokale CIGL.

De Parquet huet och elo an der Affär Gaardenhaischen eng Justizenquête lancéiert. Dem Nach-Buergermeeschter Roberto Traversini gétt Verontreie vun öffentleche Gelder, Prise illégale d'intérêts, Wäisswäsche vu Suen an d'Violatioun vun engem Artikel vum Gesetz iwwert den Aménagement communal virgehäit.

D'Plainte leeft net nëmme géint de Roberto Traversini, ma och nach géint Onbekannt(er).

An deem Kontext waren um Freideg och Perquisitiounen op der Déifferdenger Gemeng an an de Büroo vum lokalen CIGL.

Et bleift dobäi ze soen, datt eng Persoun esou laang onschëlleg ass, bis datt se vun engem Geriicht schëlleg gesprach gouf.

De Communiqué vum Parquet

Communiqué du parquet de Luxembourg dans le cadre d'une instruction judiciaire à l'encontre de M. Roberto Traversini

(20.09.2019)

Le parquet de Luxembourg a, en date du 18 septembre 2019, requis l'ouverture d'une instruction judiciaire à charge et à décharge de M. Roberto Traversini, maire de Differdange, et d'inconnu(s). Les infractions que le parquet a libellées sont :

- le détournement de deniers publics ou privés, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains, soit en vertu, soit à raison de sa charge (article 240 du code pénal),
- la prise illégale d'intérêts (article 245 du code pénal),
- le blanchiment (article 506-1 du code pénal),
- la violation de l'article 107 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Dans le cadre de cette information judiciaire, le juge d'instruction de Luxembourg a fait procéder en date d'aujourd'hui à des perquisitions dans les locaux de l'administration communale de Differdange ainsi que dans les bureaux du Centre d'initiative et de gestion locale (CIGL) à Differdange.

La présente communication se fait dans le respect des dispositions de l'article 8 (3) du code de procédure pénale, en particulier de l'obligation pour le procureur d'Etat, lorsqu'il rend des informations de l'instruction publiques, de respecter la présomption d'innocence et les nécessités de l'instruction.

- [RTL.lu: Roberto Traversini zeréckgetrueden - Nächste Buergermeeschter dierft RTL-Informatiounen no de Georges Liesch ginn](https://www.rtl.lu/news/national/a/1405930.html)¹⁷

¹⁷ <https://www.rtl.lu/news/national/a/1405930.html>

AIDES D'ÉTAT ILLÉGALES

Fiat: le Luxembourg débouté devant la CJUE



La décision de la Commission portait sur le calcul de la rémunération de Fiat Finance & Trade, une société du groupe Fiat fournissant des services de trésorerie aux autres entités du groupe. (Photo : Shutterstock)

Le ruling accordé à Fiat Finance & Trade est bien une aide d'État illégale, confirme le Tribunal de l'UE dans un arrêt prononcé mardi matin.

Il n'y a pas eu de miracle devant le Tribunal de l'UE pour le Luxembourg. L'instance chargée d'examiner les recours des États membres contre une décision d'une institution européenne soutient la méthodologie et la décision de la Commission concernant le ruling accordé par le Grand-Duché à Fiat Finance & Trade.

La « décision anticipative » tamponnée en 2012 concernait Fiat Finance & Trade (aujourd'hui Fiat Chrysler Finance Europe), une entreprise du groupe Fiat qui fournissait des services de trésorerie et de financement aux sociétés du groupe établies en Europe. C'est la méthode de calcul de sa rémunération pour ces services qui est au cœur de l'enquête de la Commission, laquelle considère que si les estimations du capital et de sa rémunération avaient été conformes aux conditions du marché, les bénéfices imposables déclarés au Luxembourg auraient été 20 fois plus élevés.

FFT aurait ainsi dû s'acquitter de 20 à 30 millions d'euros d'impôts supplémentaires entre 2012 et 2015, une somme que la Commission enjoignait à la société de verser¹⁸ au Grand-Duché.

« C'est à bon droit que la Commission a considéré que la décision anticipative en cause conférerait un avantage à FFT. »

Tribunal de l'UE

¹⁸ <https://paperjam.lu/article/news-les-rulings-de-fiat-retoques-par-la-commission>

Le Luxembourg avait à l'époque jugé que la Commission avait eu recours à des « critères inédits¹⁹ pour l'établissement de l'aide d'État alléguée ». « En particulier, la Commission ne démontre pas l'existence d'un avantage sélectif octroyé à Fiat Finance and Trade au regard du cadre juridique national », soulignait le communiqué du gouvernement.

Dans un arrêt de 74 pages, le Tribunal de l'UE déboute tous les moyens introduits par le Grand-Duché: non, la décision de la Commission ne relève pas d'une «harmonisation fiscale déguisée»; non, elle ne considère pas que toute décision anticipative constitue nécessairement une aide d'État; et oui, elle a correctement contrôlé la rémunération des transactions intragroupe selon le principe de pleine concurrence (c'est-à-dire comme s'il s'agissait de transactions entre deux sociétés indépendantes sur le marché). En l'occurrence, c'est à tort que les participations de Fiat Finance & Trade dans Fiat Finance North America et Fiat Finance Canada ont été exclues du montant des capitaux à rémunérer.

« Le Tribunal constate que la méthodologie entérinée par la décision anticipative en cause a minimisé la rémunération de FFT, sur la base de laquelle l'impôt dû par celle-ci est déterminé. C'est donc à bon droit que la Commission a considéré que la décision anticipative en cause conférait un avantage à FFT au motif qu'elle entraînait une diminution de la charge fiscale de FFT par rapport à celle dont elle aurait dû s'acquitter en application du droit fiscal luxembourgeois. »

Luxembourg doit réclamer la somme due à Fiat

Il balaie enfin l'argument du Grand-Duché selon lequel exiger la récupération par le fisc luxembourgeois de l'impôt non perçu est contraire au principe de sécurité juridique. Tout comme la tentative du Luxembourg de contester la consignation des sommes dues à hauteur de 23,1 millions d'euros.

Un coup dur pour le gouvernement luxembourgeois, d'autant que les Pays-Bas, également visés par une décision d'aide d'État illégale concernant un ruling accordé à Starbucks, ont obtenu gain de cause devant le même Tribunal de l'UE dans un arrêt publié concomitamment.

Deux options s'ouvrent maintenant au Luxembourg : soit il conteste l'arrêt du Tribunal de l'UE devant la Cour, soit il accepte ce jugement et se résout à réclamer à Fiat Finance & Trade les arriérés d'impôts dus – sachant qu'il est censé calculer précisément la somme concernée.

Le ministère des Finances n'exclut pas un recours

Le ministère des Finances s'est pour l'instant contenté de «prendre note» de l'arrêt du Tribunal de l'UE et indique qu'il «analysera l'arrêt avec toute la diligence requise et réserve tous ses droits», tout en rappelant «avoir mis en œuvre au cours des dernières années de nombreuses réformes destinées à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, dont notamment une circulaire administrative réglementant l'activité des sociétés de financement intragroupe du point de vue des prix de transfert».

Cet arrêt intervient une semaine après les plaidoiries dans l'affaire opposant Apple et l'Irlande à la Commission²⁰. Celle-ci avait réclamé 13 milliards d'euros au géant américain pour des arriérés d'impôt entre 2004 et 2014, considérant que le ruling accordant un taux d'imposition très bas à la firme à la pomme constituait une aide d'État illégale.

¹⁹ <https://paperjam.lu/article/news-luxembourg-fait-appel-dans-laffaire-fiat>

²⁰ <https://paperjam.lu/article/apple-et-dublin-se-defendent-d>

Dieschbourg ne lâche pas face aux accusations

LUXEMBOURG - Mise en cause personnellement, la ministre de l'Environnement s'est expliquée sur des autorisations et compensations accordées, lundi. Notamment à Roberto Traversini.



Carole Dieschbourg s'est expliquée sur l'affaire Traversini.
(photo: Editpress/© Editpress/fabrizio Pizzolante)

Mise en cause par le CSV dans l'affaire Traversini pour une question d'autorisation de travaux, la ministre Déi Gréng de l'Environnement a indiqué en conférence de presse qu'elle ne quittera pas ses fonctions, lundi.

En ce qui concerne l'abri de jardin de l'ancien maire écologiste de Differdange, Carole Dieschbourg est formelle. La demande d'autorisation pour le bardage en bois de l'abri de jardin « a été traitée comme n'importe quel autre dossier ». L'Administration de la nature et des forêts a fait les recherches nécessaires avant d'émettre une interprétation, qui a été reprise par la ministre. D'où l'autorisation.

Pas question en revanche pour Carole Dieschbourg de commenter l'affaire judiciaire qui concerne le député : « Pour respecter la séparation des pouvoirs, je ne commenterai pas, en tant que ministre, cette affaire. J'ai confiance en la justice du pays. »

Une «cabale politique» du CSV

Autre affaire commentée, la construction sur le terrain du moulin des parents de la ministre près d'Echternach, relayée vendredi par nos confrères du *Land*. Après les inondations de 2018 et dans le cadre de la loi sur la protection de la nature, la rivière de Lauterbour a été renaturée pour éviter que ces inondations ne fassent trop de dégâts à l'avenir.

Dans le cadre de ces travaux, les parents de Carole Dieschbourg et d'autres propriétaires de moulin près de ce cours d'eau ont eu droit à une compensation puisque les berges avaient été élargies. La ministre Déi Gréng regrette l'attitude du bourgmestre d'Echternach qui a lancé cette deuxième affaire, dix mois après la fin des constructions. Elle dénonce aussi une « cabale politique » instiguée par le CSV pour nuire à la coalition.

(Maurice Magar/L'essentiel)